

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision 2017-31 : Marché 17M08 – Prestations de nettoyage de locaux et vitrerie basse de la Maison de la Petite Enfance et autres sites de la Ville,
 - b) Décision 2017-32 : Marché 17M09 – Marché public d'assurances,
 - c) Décision 2018-01 : Convention avec un artiste dans le cadre de « Présence d'artiste » : Natacha Couvelaire,
 - d) Décision 2018-02 : Marché 13MAPA12 – Travaux de réaménagement d'une école maternelle et d'un centre d'accueil périscolaire et de loisirs – Lot n°4 : Menuiserie PVC / Aluminium – Serrurerie – Modification du marché public n°3.
- Délibérations :
 1. Modification du tableau des effectifs – créations de postes,
 2. Intégration de la compétence « Accès au droit » et adhésion à la Maison de la Justice et du Droit,
 3. Mise en place des astreintes de Police municipale,
 4. Transfert de la compétence « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive »,
 5. Transfert partiel de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
 6. Restitution de la compétence facultative – « action sociale » de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise à la Ville de Meulan-en-Yvelines et adhésion à l'ALDS,
 7. Approbation de la CLECT 2018,
 8. Rapport sur l'utilisation de FSRIF 2017,
 9. Débat d'orientations budgétaires.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Angéline HUMEZ	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND			X	Daniel LATTANZIO	
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC			X	Jean-Claude KERHERVÉ	
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 27

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- a) Décision 2017-31 : Marché 17M08 – Prestations de nettoyage de locaux et vitrerie basse de la Maison de la Petite Enfance et autres sites de la Ville,
- b) Décision 2017-32 : Marché 17M09 – Marché public d'assurances,
- c) Décision 2018-01 : Convention avec un artiste dans le cadre de « Présence d'artiste » : Natacha Couvelaire,
- d) Décision 2018-02 : Marché 13MAPA12 – Travaux de réaménagement d'une école maternelle et d'un centre d'accueil périscolaire et de loisirs – Lot n°4 : Menuiserie PVC / Aluminium – Serrurerie – Modification du marché public n°3.

DELIBERATIONS

N° 12 605 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Yahia MAHDI, Stéphane GAUTHIER) :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Création des postes suivants :

- un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (50% temps complet)
- un poste d'adjoint administratif à temps complet

- **DIT** que la modification interviendra à compter du 15 mars 2018

N° 12 606 : INTEGRATION DE LA COMPETENCE « ACCES AU DROIT » ET ADHESION A LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et une abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** une adhésion de principe au Syndicat Intercommunal recomposé, et de ce fait approuve les modifications proposées pour l'organisation de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine, soit les changements principaux suivants :
 - transformation en Syndicat Intercommunal, nouvelle dénomination : Syndicat Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine,
 - changement du périmètre par l'adhésion directe de chaque commune (de l'ancien territoire de la communauté d'Agglomération Seine et Vexin) au Syndicat dont la compétence facultative avait été transférée à la Communauté Urbaine GPS&O et désormais restituée au 1^{er} janvier 2018.

N° 12 607 : MISE EN PLACE DES ASTREINTES DE POLICE MUNICIPALE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** le régime des astreintes de la Police municipale établi selon les modalités suivantes :

1/ Cas de recours aux astreintes

Emplois concernés	- Responsable du service Police municipale - Adjoint au Responsable du service Police municipale
Motifs de recours à l'astreinte	- Plan Vigipirate - Plan communal de sauvegarde - Sécurisation des bâtiments communaux - Exigences d'impératifs de sécurité

2/ Modalités d'organisation des astreintes

Périodicité	- 1 semaine sur 2 - Lundi au lundi 12h30 incluant les journées des week-ends et jours fériés.
Gestion des plannings	- Planning semestriel
Moyens mis à disposition	- Véhicule de service - Téléphone d'astreinte - Équipement complet de Policier Municipal - Guide d'astreinte

- **PRECISE** que la réalisation des astreintes sera indemnisée selon les barèmes fixés par arrêté ministériel.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

N° 12 608 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT ET LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS CONSECUTIVES »

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **ADOpte** les statuts modifiés de la Communauté Urbaine pour le transfert partiel de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » ;
- **ACCepte** le transfert partiel de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

N° 12 609 : TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **ADOpte** les statuts modifiés de la Communauté Urbaine pour le transfert partiel de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » ;
- **ACCEpte** le transfert partiel de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

N° 12 610 : RESTITUTION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE – « ACTION SOCIALE » DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPSEO A LA VILLE DE MEULAN-EN-YVELINES ET ADHESION A L'ALDS

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le principe de la restitution de la compétence « action sociale » à la commune de Meulan-en-Yvelines à compter du 15 mars 2018, se matérialisant notamment par l'adhésion à l'ALDS.

N° 12 611 : APPROBATION DE LA CLECT 2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Yahia MAHDI, Stéphane GAUTHIER, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le calcul des AC provisoires n°1 de 2018 pour la Ville de Meulan-en-Yvelines :

	fonctionnement	Investissement	Total par compétence
AC 2016	-716 866		-716 866
Voirie	-151 897	-218 998	-370 895
SDIS	-309 315		-309 315
Petite enfance	872 789	85 029	957 818
Enfance	582 569	7 584	590 153
ALDS	7 711		7 711
Total par section	284 991	-126 385	158 606

N° 12 612 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DE FSRIF 2017

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) comme suit :

Structures ou Actions	Répartition du fonds
Participation au fonctionnement de la restauration scolaire et de la pause méridienne.	330 000 €
Participation au financement des équipements à destination des écoles (jeux de l'école Valery, travaux dans les écoles Pasteur et Les Bois, création d'un self, installation de TNI...).	80 000 €
Promotion des activités sportives et culturelles (lecture publique, animations sportives, spectacles culturels, expositions, subventions aux associations, mise à disposition de salles et de matériels, création d'aires de jeux, création d'un mur d'escalade...).	140 000 €
Financement lié à l'amélioration du cadre de vie.	124 844 €
TOTAL	674 844 €

N° 12 613 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Cirila JOND-NECAND, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Yahia MAHDI, Stéphane GAUTHIER ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **ADOpte** la présentation du rapport d'orientations budgétaires présenté en annexe et la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires.

Deux questions du groupe « Meulan Bleu Marine »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 08 mars 2018

Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU